

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 162

24 janvier 2006

SOMMAIRE

A.R. TECH, Agences et Représentations de Produits Techniques S.A., Luxembourg	7770	Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	7753
Alaris Medical Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	7740	Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	7752
Alliance Santé Europe S.A., Luxembourg	7740	Hengpart S.A., Luxembourg	7748
Aqua Shipping S.A., Stadtbredimus	7739	I.V. Invest S.A.H., Luxembourg	7759
Aqua Shipping S.A., Stadtbredimus	7739	Ibeks S.A.H., Luxembourg	7735
Aqua Shipping S.A., Stadtbredimus	7739	Il Palatino, S.à r.l., Rumelange	7753
Aqua Shipping S.A., Stadtbredimus	7739	IMPC Sélection S.A., Luxembourg	7731
Batima Invest S.A., Marnach	7762	Jasmin Investments S.A., Strassen	7748
Beteiligungsgesellschaft Friedrich S.A., Wasserbillig	7738	Kadesh Participations, S.à r.l., Luxembourg	7753
BGP Investment II, S.à r.l., Luxembourg	7762	Librairie du Parc, S.à r.l., Bettembourg	7774
Blue Lux S.A., Luxembourg	7733	Librairie du Parc, S.à r.l., Bettembourg	7775
Boron Estates Luxembourg S.A., Luxembourg	7731	Lux-Sectors Advisory S.A. Holding, Luxembourg	7771
Bow S.A., Schiffange	7740	Maestro, S.à r.l., Contern	7775
Chez Isabel Bacano, S.à r.l., Hesperange	7737	MR Consulting, S.à r.l., Luxembourg	7737
Chinto S.A., Luxembourg	7736	Munzig und Kuhn Brandschutz- und Isoliertechnik, S.à r.l., Bous	7768
Citco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	7733	Optical Vision S.A., Luxembourg	7772
Citco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	7733	Point of Presence Luxembourg S.A., Luxembourg	7740
Confira Financière S.A., Luxembourg	7732	QM (Quality Management), S.à r.l., Luxembourg	7737
Contti S.A., Schwebsange	7770	Quilvest Europe S.A., Luxembourg	7757
Coplaning-Montagebau, G.m.b.H., Junglinster	7756	Quilvest Europe S.A., Luxembourg	7758
Coplaning-Montagebau, G.m.b.H., Junglinster	7757	Riviera Immobilier S.A., Bertrange	7745
Corporate Credit (Europe) S.A., Luxembourg	7732	Saft Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	7765
Deltablock S.A.H., Luxembourg	7752	Shivling Holdings S.A., Luxembourg	7759
Ecogec Immobilière S.A., Junglinster	7753	Tarco Oil International S.A., Luxembourg	7762
Ecogec S.A., Junglinster	7759	Taylor Woodrow (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	7734
Elena Distribution Company, S.à r.l., Luxembourg	7732	Taylor Woodrow (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	7735
Entreprise de Construction et de Génie Civil Ben Scholtes S.A., Steinsel	7759	Taylor Woodrow (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	7748
Erema S.A.H., Luxembourg	7732	Taylor Woodrow (Luxembourg) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	7741
Euresa Holding S.A., Luxembourg	7730	TST CBX II, S.à r.l., Senningerberg	7759
Euresa Holding S.A., Luxembourg	7730	Van Bavel Designs Project Planner S.A., Bertrange	7760
European Credit Fund Sicav, Luxembourg	7731	WGC - Worldwide Glass and Ceramics Investment S.A., Luxembourg	7730
Finro S.A., Luxembourg	7771	WGC - Worldwide Glass and Ceramics Investment S.A., Luxembourg	7730
Gacel Finance S.A., Luxembourg	7745	WGC - Worldwide Glass and Ceramics Investment S.A., Luxembourg	7730
Gacel Finance S.A., Luxembourg	7758	Halwin International S.A., Luxembourg	7736
Gallo S.A.H., Luxembourg	7738		
Genvest S.A.H., Luxembourg	7741		
Halwin International S.A., Luxembourg	7736		

EURESA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 33.730.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour EURESA HOLDING S.A.

Signature

(084384.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

EURESA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 33.730.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour EURESA HOLDING S.A.

Signature

(084387.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

WGC - WORLDWIDE GLASS AND CERAMICS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.315.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(084403.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

WGC - WORLDWIDE GLASS AND CERAMICS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.315.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(084650.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

WGC - WORLDWIDE GLASS AND CERAMICS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.315.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(084652.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

IMPC SELECTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 29 août 2005

Les mandats de Isabelle Huon De Kermadec, administrateur-délégué, Maÿlis Perret Du Cray et Lionel Perret Du Cray, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 se compose comme suit:

- Isabelle Huon De Kermadec, directeur administratif et financier, demeurant au 58, rue Jeanne d'Arc, F-54000 Nancy, administrateur-délégué;

- Maÿlis Perret Du Cray, sans état, demeurant au 58, rue Jeanne d'Arc, F-54000 Nancy;

- Lionel Perret Du Cray, Administrateur de Sociétés, demeurant au 58, rue Jeanne d'Arc, F-54000 Nancy.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IMPC SELECTION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084386.3/717/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

EUROPEAN CREDIT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 96.757.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 août 2005

En date du 29 août 2005, le Conseil d'Administration de EUROPEAN CREDIT FUND SICAV a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Madame Claudia Röring en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet au 31 mars 2005.

Cette résolution sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084392.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

BORON ESTATES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 85.454.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Edward Bruin, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour BORON ESTATES LUXEMBOURG S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084407.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

EREME, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 6.152.

EXTRAIT

Les adresses des administrateurs ont changé comme suit:

Monsieur Jacques Loesch, avocat, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Monsieur René Diederich, avocat, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

L'adresse du commissaire aux comptes a changé comme suit:

Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EREME

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084398.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

CORPORATE CREDIT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.490.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(084401.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

CONFIRA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.940.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 mai 2005 à 10.30 heures

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes, FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A., pour une année. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084408.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

ELENA DISTRIBUTION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 33.248.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 2 août 2005

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084411.3/1218/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

BLUE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.468.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 juin 2005 à 11.00 heures

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs: Messieurs Reinald Loutsch, Marc Ambroisien et Madame Elise Lethuillier et du Commissaire aux Comptes: H.R.T. REVISION, S.à r.l. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire qui approuve les comptes 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084409.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.409.

Extrait des Minutes du Conseil D'Administration qui s'est tenu le 5 septembre 2005

Au Conseil d'Administration de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de M. Luc De Vet en tant qu'administrateur-délégué de la société.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Hans Van De Sanden,

Monsieur John Beers,

Monsieur Luc De Vet,

Monsieur Ernst-Pieter Knupfer.

- Les Administrateurs-Délégués sont:

Monsieur Hans Van De Sanden,

Monsieur John Beers,

Monsieur Luc De Vet.

Leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice social 2010.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

H. Van De Sanden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084421.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.409.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 5 septembre 2005

A l'assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de CITCO (LUXEMBOURG) S.A., il a été décidé comme suit:

1. De renouveler le mandat de Luc de Vet en tant qu'Administrateur, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

2. D'autoriser le Conseil d'Administration à renouveler le mandat de Monsieur Luc de Vet en qualité d'Administrateur-Délégué de la société.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

H. van de Sanden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084422.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 47,208,750.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.897.

In the year two thousand five, on the second day of September.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

- TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, a company registered in England and Wales with number 05525731 with registered office at 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES;

- TAYLOR WOODROW PLC, a company registered in England and Wales with number 00296805 with registered office at 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES,

here represented by Mrs Marie Druinaud, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, by virtue of a powers of attorney established on September 2, 2005 and on August 31, 2005.

The said powers of attorney, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their attorney, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2003, published in the Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Number 109 of January 28, 2004 and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated March 13, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Number 1111 of November 4, 2004 and further amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 2, 2005, not published yet.

II. The sole shareholders resolved to amend Article 20 of the articles of association by adding the following paragraph 5:

«**Art. 20. (paragraph 5).** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last financial year, if any, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to any reserves to be established according to the Law or the Articles.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated amendments to Article 20 are estimated at one thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5525731, ayant son siège social au 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES;

- TAYLOR WOODROW PLC, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 00296805, ayant son siège social au 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES.

Ici représentées par Madame Marie Druinaud, employée, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations établies le 2 septembre 2005 et le 31 août 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., (ci-après la «Société»), constituée par un acte de Maître

Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre, 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Numéro 109 du 28 janvier 2004, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 13 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Numéro 1111 du 4 novembre, 2004, puis modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 septembre 2005, non encore publié.

II. Les deux associées ont pris la résolution de modifier l'article 20 des statuts en ajoutant le paragraphe 5 suivant:

«**Art. 20. (paragraphe 5).** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Druinaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2005, vol. 433, fol. 1, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086784.2/242/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086785.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

IBEKS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 64.104.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2005 à 15.30 heures

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes, H.R.T. REVISION, S.à r.l., pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084410.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

CHINTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.846.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 juillet 2004 à 16.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Frédéric Otto, Marc Ambroisien et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084412.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

HALWIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.552.

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée HALWIN INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.552,

constituée par acte reçu par le notaire Paul Bettingen en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C n° 738-1998, page 35.384, et dont les statuts ont été modifiés en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C n° 1.309 de 2003, page 62.807.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Luca Checchinato, employé privé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Pascale Mariotti, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur M. Sébastien Felici, employé privé, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social de la société, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (en abrégé T.A.S.L., S.à r.l.) ayant son siège social 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, P. Mariotti, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 61, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

J. Delvaux.

(086525.3/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

QM (QUALITY MANAGEMENT), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 102.231.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 5 août 2005

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084414.3/1218/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

CHEZ ISABEL BACANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 372B, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 72.625.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 6 septembre 2005

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Ciro Annichiarico, demeurant à L-5365 Oetrange, 7 Kuerzebiërg, de ses fonctions de gérant technique,

- nomination de Madame Maria Isabel, demeurant à L-1646 Senningerberg, 50, rue de Grünwald, aux fonctions de gérante technique,

- nomination de Mademoiselle Patricia Maria Dos Santos, demeurant à L-1646 Senningerberg, 50, rue de Grünwald, aux fonctions de gérante administrative, en remplacement de Monsieur Manuel Augusto Dos Santos.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084418.3/1218/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

MR CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 65.161.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 août 2005 à 11.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 14 juillet 2005 à 14.00 heures, a été clôturée et que la société MR CONSULTING, S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de 5 ans au 14, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour la MR CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084423.3/680/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

GALLO S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.280.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 1^{er} août 2005

Conseil d'Administration:

Le siège social de la société GALLO S.A.H. est transféré avec effet immédiat du 84, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084419.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6637 Wasserbillig, 44, Esp. de la Moselle.
H. R. Luxemburg B 53.552.

—
Im Jahre zwei tausend und fünf, den zwölften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A., mit Sitz in L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 53.552.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den in Bettemburg residierenden Notar Christine Doerner am 18. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 150 vom 26. März 1996, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 6. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1198 vom 24. November 2004.

Den Vorsitz der Versammlung fuhr Herr Norbert Schuster, Diplom Kaufmann M.A., wohnhaft in Trierweiler (Deutschland).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Marco Thorn, Privatbeamter, wohnhaft in Erpeldingen (Remich).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Johannes Friedrich, Jurist, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert, nach L-6637 Wasserbillig, 44, esp. de la Moselle.

2. Abänderung von Artikel 2, Absatz 1, der Satzung.

3. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert, nach L-6637 Wasserbillig, 44, Esp. de la Moselle, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschliesst die Generalversammlung Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schuster, J. Friedrich, M. Thorn, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2005, vol. 534, fol. 2, case 4. – Reçu 680 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 30. September 2005.

J. Seckler.

(086538.3/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

AQUA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 74.092.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(084428.3/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

AQUA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 74.092.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(084429.3/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

AQUA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 74.092.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(084432.3/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

AQUA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 74.092.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(084433.3/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

AQUA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 74.092.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature.

(084435.3/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

ALLIANCE SANTE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.727.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue au siège social le 19 septembre 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 19 septembre 2005 au siège social:

1. que la démission de Monsieur David Mallac de son poste d'administrateur a été acceptée;
2. que Monsieur Steve Sampson, avec adresse à 2 The Heights, Brooklands, Weybridge, Surrey KT13 ONY, Royaume-Uni, a été nommé nouvel administrateur et que son mandat se termine le jour de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084420.3/312/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

ALARIS MEDICAL LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 97.907.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 septembre 2005 au siège social

L'assemblée acte et accepte le remplacement de M. Marcel Krier de leur fonction de gérant et décide de nommer en remplacement Mlle Zamyra Cammans, demeurant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084424.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

POINT OF PRESENCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 72.103.

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 29 avril 2005, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2005:

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084425.3/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

BOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 103.204.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2005, réf. DSO-BI00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 septembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(084439.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

GENVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.629.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(084427.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 1,404,400.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.898.

In the year two thousand five, on the second day of September.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

- TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, a company registered in England and Wales with number 05525731 and having its registered office at 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES.

- TAYLOR WOODROW PLC, a company registered in England and Wales with number 00296805 and having its registered office at 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES,

here represented by Mr Michael Jonas, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

by virtue of powers of attorney established on September 2, 2005 and on August 31, 2005.

The said powers of attorney, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their attorney, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Number 113 of January 28, 2004 and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated March 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Number 951 of September 24, 2004.

II. The Company's corporate capital is set at one million four hundred and four thousand four hundred British Pounds (GBP 1,404,400.-) represented by twenty-eight thousand and eighty-eight (28,088) shares with a nominal value of fifty British Pounds (GBP 50.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the share capital by fifteen million seven hundred and thirty-two thousand seven hundred and fifty British Pounds (GBP 15,732,750.-) to raise it from its present amount of one million four hundred and four thousand four hundred British Pounds (GBP 1,404,400.-) to seventeen million one hundred and thirty-seven thousand one hundred fifty British Pounds (GBP 17,137,150.-) by creation and issue of three hundred and fourteen thousand six hundred and fifty-five (314,655) new shares of fifty British Pounds (GBP 50.-) each, and a global share premium attached of ten British Pounds (GBP 10.-).

IV. The shareholders resolved to agree to the subscription of all of the three hundred fourteen thousand six hundred fifty-five (314,655) new shares by TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED. TAYLOR WOODROW PLC, aforementioned, declares to waive its preferential subscription right regarding these shares.

Subscription - Payment

All three hundred and fourteen thousand six hundred and fifty-five (314,655) new shares have been subscribed by TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, aforementioned, and their total nominal value of fifteen million seven hundred and thirty-two thousand seven hundred and fifty British Pounds (GBP 15,732,750.-) and the global share premium attached of ten British Pounds (GBP 10) have been fully paid up by a contribution in kind consisting of one portion of all assets and liabilities of TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED. The remainder of the assets and liabilities of TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, are transferred today to TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., a private limited liability company validly existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Company Register under no. B 97.897, (hereinafter «TWL»).

The portion of the assets and liabilities contributed to the Company comprises:

- Twenty-seven thousand eight hundred and seventy-eight (27,878) shares with a nominal value of fifty British Pounds (GBP 50.-) of the Company;

- A receivable towards TAYLOR WOODROW PLC, aforementioned, for an amount of nine million British Pounds (9,000,000.- GBP) with accrued interest of nineteen thousand one hundred and ten British Pounds (GBP 19,110) up to September 2, 2005;

- Cash for a total amount of two hundred and fifty British Pounds (GBP 250);

- Interest receivable from the bank of twenty British Pounds (GBP 20) up to September 2, 2005;
- A liability towards TAYLOR INSURANCE BROKERS LIMITED, a company with registered office at 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES, for an amount of two hundred fifty thousand British Pounds (GBP 250,000.-) with accrued interest of five hundred twenty-four British Pounds (GBP 524) up to September 2, 2005;
- A UK corporation tax liability of five thousand five hundred and eighty-two British Pounds (GBP 5,582) accrued up to September 2, 2005.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at fifteen million seven hundred thirty-two thousand seven hundred and sixty British Pounds (GBP 15,732,760.-), such value has been accepted by the directors of TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, by way of resolutions of a board of directors dated September 2, 2005 and by the managers of the Company by way of resolutions of a board of managers, dated September 2, 2005 and by way of a value statement executed by the managers of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a contribution agreement between TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, TWL and the Company;
- a recent balance sheet of TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, certified «true and fair» by its managers;
- a declaration of value of the contribution signed by TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED;
- a value statement executed by the managers of the Company;
- a copy of a loan agreement signed and entered into between TAYLOR WOODROW PLC, aforementioned and TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LTD on August 18, 2005;
- a copy of a loan agreement signed and entered into between TAYLOR INSURANCE BROKERS LTD. and TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LTD on August 18, 2005.

Effective implementation of the contribution

TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, through its attorney, declares that:

it is the sole beneficial owner of the contributed assets and liabilities and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable, or have been novated or the Company agrees to discharge these liabilities on the contributing company's behalf;

the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;

all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns the share capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind to one or more Luxembourg resident companies consisting of all the assets and liabilities of a company having its registered office in a State of the European Union, the Luxembourg company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986.

V. The shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one million three hundred and ninety-three thousand nine hundred British Pounds (GBP 1,393,900.-) to reduce it from its present amount of seventeen million one hundred and thirty-seven thousand one hundred and fifty British Pounds (GBP 17,137,150.-) to fifteen million seven hundred and forty-three thousand two hundred and fifty British Pounds (GBP 15,743,250.-) by the cancellation of twenty-seven thousand eight hundred seventy-eight (27,878) shares of fifty British Pounds (GBP 50.-) each of the Company which have been contributed to the Company, in order to avoid that the Company holds its own shares.

VI. The shareholders resolved further to decrease the global share premium attached to the cancelled shares by an amount of five million five hundred and seventy-five thousand five hundred and eighty-six British Pounds (GBP 5,575,586.-). The shareholders acknowledge that the remaining share premium amounts to ten British Pounds (GBP 10.).

VII. Pursuant to the above increase and decrease of capital, article 8 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at fifteen million seven hundred and forty-three thousand two hundred and fifty British Pounds (GBP 15,743,250.-) represented by three hundred fourteen thousand eight hundred sixty-five (314,865) shares with a nominal value of fifty British Pounds (GBP 50.-) each, entirely paid in.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eight thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5525731, ayant son siège social au 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES;
 - TAYLOR WOODROW PLC, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 296805 ayant son siège social au 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES,
- ici représentées par Monsieur Michael Jonas, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations établies le 2 septembre 2005 et le 31 août 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., (ci-après la «Société»), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre, 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Numéro 113 du janvier 28, 2004 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Numéro 951 du 24 septembre 2004.

II. Le capital social de la société est fixé à un million quatre cent quatre mille quatre cent Livres Sterling (GBP 1.404.400,-) représenté par vingt-huit mille quatre-vingt-huit (28.088) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50,-) chacune.

III. Les associées ont pris la résolution d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions sept cent trente-deux mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 15.732.750,-), pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent quatre mille quatre cent Livres Sterling (GBP 1.404.400,-) à dix-sept millions cent trente-sept mille cent cinquante Livres Sterling (GBP 17.137.150,-), par la création et l'émission de trois cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (314.655) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50,-) chacune, et une prime d'émission totale y attachée de dix Livres Sterling (GBP 10,-).

IV. Les associées ont pris la résolution d'accepter la souscription à toutes les trois cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (314.655) nouvelles parts sociales par TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED. TAYLOR WOODROW PLC, précitée, déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription concernant ces parts sociales.

Souscription - Paiement

Toutes les trois cent quatorze mille six cent cinquante-cinq (314.655) nouvelles parts sociales ont été souscrites par TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, précitée, et leur valeur nominale totale de quinze millions sept cent trente-deux mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 15.732.750,-) et la prime d'émission totale y attachée de dix Livres Sterling (GBP 10) ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en une partie de tous les actifs et les passifs de TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED. L'autre partie des actifs et passifs de TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, est transférée aujourd'hui à TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, avec pour siège social le 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.897 (ci-après désignée «TWL»).

La part des actifs et passifs apporté à la Société comprend:

- Vingt sept mille huit cent soixante dix-huit (27.878) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50,-) chacune, de la Société
- Une créance envers TAYLOR WOODROW PLC, précitée, pour un montant de neuf millions de Livres Sterling (GBP 9.000.000,-) assortie des intérêts courus de dix-neuf mille cent dix Livres Sterling (GBP 19.110) au 2 septembre 2005;
- Espèces sur compte bancaire pour un montant total de deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 250,-);
- Une créance d'intérêts envers la banque pour un montant de vingt Livres Sterling (GBP 20,-);
- Une dette envers TAYLOR INSURANCE BROKERS LIMITED, une société ayant son siège social au 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES, pour un montant de deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 250.000,-) assortie des intérêts courus de cinq cent vingt-quatre Livres Sterling (GBP 524,-) au 2 septembre 2005;
- Une dette fiscale due au Royaume-Uni de cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 5.582,-) au 2 septembre 2005.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à quinze millions sept cent trente-deux mille sept cent soixante Livres Sterling (GBP 15.732.760,-), cette valeur a été acceptée par les gérants de TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, par la voie d'un conseil de gérance tenu le 2 septembre 2005 et par les gérants de la Société

par la voie d'un conseil de gérance tenu le 2 septembre 2005, et par voie d'une certification de valeur signée par les gérants de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire par les documents suivants:

- Un contrat d'apport entre TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, TWL et la Société;
- Un bilan comptable récent de TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, certifié «image fidèle» par ses gérants;
- Une déclaration de la valeur de l'apport signé par TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED;
- Une déclaration de valeur signée par les gérants de la société;
- Une copie du contrat de prêt signé entre TAYLOR WOODROW PLC et TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED le 18 août 2005;
- Une copie du contrat de prêt signé entre TAYLOR INSURANCE BROKERS LIMITED et TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED le 18 août 2005.

Effectivité de l'apport

TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, à travers ses mandataires, déclare que:

- Elle est la seule détentrice des actifs et passifs apportés, et a le pouvoir de disposer d'eux, étant légalement et contractuellement librement transférables, ou ont fait l'objet d'une novation ou la Société accepte de prendre en charge ces passifs pour le compte de la Société apporteuse;
- L'apport de tels actifs et passifs est effectif aujourd'hui sans qualification, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- Toutes les formalités restantes sont en cours dans les pays respectifs des actifs et passifs, dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Requête d'exemption au pro rata de la taxe sur l'apport

Considérant qu'il s'agit de l'augmentation de capital d'une société Luxembourgeoise par un apport en nature à une ou plusieurs sociétés résidentes au Luxembourg, consistant en tous les actifs et les passifs d'une société ayant son siège social dans un Etat de l'Union Européenne, la société Luxembourgeoise exprime expressément une requête d'exemption sur le droit d'apport sur la base de l'article 4.1 de la loi Luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

V. Les associées ont pris la résolution de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent Livres Sterling (GBP 1.393.900,-) pour le réduire de son montant actuel de dix-sept millions cent trente-sept mille cent cinquante Livres Sterling (GBP 17.137.150,-) à quinze million sept cent quarante-trois mille deux cent cinquante (GBP 15.743.250,-) par l'annulation de vingt-sept mille huit cent soixante-dix-huit (27.878) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50,-) chacune, de la Société, qui ont été apportées à la Société, dans le but d'éviter que la Société détienne ses propres actions.

VI. Les associés ont pris la résolution de réduire la prime d'émission totale y attachée aux parts sociales annulées pour un montant de cinq millions cinq cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 5.575.586). Les associés reconnaissent que la prime d'émission restante s'élève à dix Livres Sterling (GBP 10,-).

VII. Suite à l'augmentation et à la réduction du capital social, l'article 8 des statuts est modifié de la manière suivante:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à quinze millions sept cent quarante-trois mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 15.743.250,-) représenté par trois cent quarante mille huit cent soixante-cinq (314.865) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Jonas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2005, vol. 432, fol. 100, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086786.3/242/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

GACEL FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.275.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(084430.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

RIVIERA IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 110.857.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. MARY DUGGAN LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,

ici représentée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 août 2005,

2. JOHN B. STEWART INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,

ici représentée par Monsieur Daniel Phong, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 août 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées aux statuts pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de RIVIERA IMMOBILIER S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la détention, l'exploitation et la vente de tout bien et droit immobilier.

De plus, la société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-), représenté par soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes préqualifiées ont souscrit aux actions créées comme suit:

1. MARY DUGGAN LTD., préqualifiée, quinze mille quatre cent cinquante actions	15.450
2. JOHN B. STEWART INC., préqualifiée, cinquante actions	50
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) PATRICK VICTORIA DOUGLAS CORP., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,
 - b) MARY DUGGAN LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,
 - c) JOHN B. STEWART INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

DEVELOPPEMENT CONSEIL AUDIT, S.à r.l., en abrégé D.C.A., S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.812.
4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.
5. Le siège social de la société est fixé à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article neuf (9) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué, la société PATRICK VICTORIA DOUGLAS CORP., préqualifiée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, vol. 149S, fol. 72, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

E. Schlessler.

(087570.3/227/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

JASMIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.529.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084431.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

HENGPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 87.111.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(084436.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 4,192,200.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.897.

In the year two thousand five, on the 2nd day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

- TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, a company registered in England and Wales with number 5525731 and having its registered office at 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES,

- TAYLOR WOODROW PLC, a company registered in England and Wales with number 296805 and having its registered office at 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES,

here represented by Mrs Marie Druinaud; employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of powers of attorney established on September 2, 2005 and on August 31, 2005.

The said powers of attorney, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their attorney, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Number 109 of January 28, 2004 and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated March 13, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Number 1111 of November 4, 2004.

II. The Company's corporate capital is set at four million one hundred and ninety-two thousand two hundred British Pounds (GBP 4,192,200) represented by eighty-three thousand eight hundred and forty-four (83,844) shares with a nominal value of fifty British Pounds (GBP 50) each.

III. The shareholders resolved to increase the share capital by forty-seven million one hundred and ninety-eight thousand two hundred and fifty British Pounds (GBP 47,198,250) to raise it from its present amount of four million one hundred and ninety-two thousand two hundred British Pounds (GBP 4,192,200) to fifty-one million three hundred and ninety thousand four hundred and fifty British Pounds (GBP 51,390,450) by creation and issue of nine hundred and forty-three thousand nine hundred and sixty-five (943,965) new shares of fifty British Pounds (GBP 50) each, and a global share premium attached of thirty-one British Pounds (GBP 31).

IV. The shareholders resolved to agree to the subscription of all of the nine hundred and forty-three thousand nine hundred and sixty-five (943,965) new shares by TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED. TAYLOR WOODROW PLC, aforementioned, declares to waive its preferential subscription right regarding these shares.

Subscription - Payment

All nine hundred and forty-three thousand nine hundred and sixty-five (943,965) new shares have been subscribed by TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, aforementioned, and their total nominal value of forty-seven million one hundred and ninety-eight thousand two hundred and fifty British Pounds (GBP 47,198,250) and the global share premium attached of thirty-one British Pounds (GBP 31) have been fully paid up by a contribution in kind consisting of one portion of all assets and liabilities of TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED. The remainder of the assets and liabilities of TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED are transferred today to TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company validly existing un-

der the laws of Luxembourg, with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Company Register under no. B 97.898, (hereinafter TWLH).

The portion of the assets and liabilities contributed to the Company comprises:

- Eighty-three thousand six hundred thirty-four (83,634) shares with a nominal value of fifty British Pounds (GBP 50) of the Company;
- A receivable towards TAYLOR WOODROW PLC, aforementioned, for an amount of twenty-seven million British Pounds (GBP 27,000,000.-) with accrued interest of fifty-seven thousand three hundred twenty-nine British Pounds (GBP 57,329) up to September 2, 2005;
- Cash for a total amount of seven hundred and fifty British Pounds (GBP 750);
- Interest receivable from the bank of sixty British Pounds (GBP 60) up to September 2, 2005;
- A liability towards TAYLOR INSURANCE BROKERS LIMITED, a company with registered office at 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES, for an amount of seven hundred fifty thousand British Pounds (GBP 750,000.-) with accrued interest of one thousand five hundred seventy-two British Pounds (GBP 1,572) up to September 2, 2005;
- A UK corporation tax liability of sixteen thousand seven hundred forty-five British Pounds (GBP 16,745.-) accrued up to September 2, 2005;
- And, any and all additional assets and liabilities held by the Company that could exist on the date hereof, mentioned or not, known or unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at forty-seven million one hundred and ninety-eight thousand two hundred and eighty-one British Pounds (GBP 47,198,281.-), such value has been accepted by the directors of TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED by way of resolutions of a board of directors, dated September 2, 2005 and by the managers of the Company by way of resolutions of a board of managers, dated September 2, 2005 and by way of a value statement executed by the managers of the company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a contribution agreement between TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, TWLH and the Company;
- a recent balance sheet of TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, certified «true and fair» by its managers;
- a declaration of value of the contribution signed by TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED;
- a value statement executed by the managers of the Company;
- a copy of a loan agreement signed and entered into between TAYLOR WOODROW PLC, aforementioned and TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LTD on August 18, 2005;
- a copy of a loan agreement signed and entered into between TAYLOR INSURANCE BROKERS LTD. and TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LTD on August 18, 2005.

Effective implementation of the contribution

TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, through its attorney, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the contributed assets and liabilities and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable, or have been novated or the Company agrees to discharge these liabilities on the contributing company's behalf;
- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns the share capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind to one or more Luxembourg resident companies consisting of all the assets and liabilities of a company having its registered office in a State of the European Union, the Luxembourg company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986.

V. The shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of four million one hundred and eighty-one thousand seven hundred British Pounds (GBP 4,181,700.-) to reduce it from its present amount of fifty-one million three hundred and ninety thousand four hundred and fifty British Pounds (GBP 51,390,450) to forty-seven million two hundred eight thousand seven hundred fifty British Pounds (GBP 47,208,750.-) by the cancellation of eighty-three thousand six hundred and thirty-four (83,634) shares of fifty British Pounds (GBP 50) each of the Company which have been contributed to the Company, in order to avoid that the Company holds its own shares.

VI. The shareholders resolved further to decrease the global share premium attached to the cancelled shares by an amount of sixteen million seven hundred and twenty-six thousand seven hundred and fifty-nine British Pounds (GBP 16,726,759.-). The shareholders acknowledge that the remaining share premium amounts to thirty-one British Pounds (GBP 31).

VII. Pursuant to the above increase and decrease of capital, article 8 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at forty-seven million two hundred and eight thousand seven hundred fifty British Pounds (GBP 47,208,750.-) represented by nine hundred forty-four thousand one hundred and seventy-five (944,175) shares with a nominal value of fifty British Pounds (GBP 50.-) each, entirely paid in.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eight thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5525731, ayant son siège social au 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES;

- TAYLOR WOODROW PLC, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 296805, ayant son siège social au 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES,

ici représentées par Madame Marie Druinaud, employée, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations établies le 2 septembre 2005 et le 31 août 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., (ci-après la «Société»), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre, 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Numéro 119 du 28 janvier 2004 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - Numéro 111 du 4 novembre 2004.

II. Le capital social de la société est fixé à quatre millions cent quatre-vingt-douze mille deux cents Livres Sterling (GBP 4.192.200,-) représenté par quatre-vingt-trois mille huit cent quarante-quatre (83.844) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- Livres Sterling (GBP 50,-) chacune.

III. Les associées ont pris la résolution d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-sept millions cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 47.198.250,-), pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent quatre-vingt-douze mille deux cents Livres Sterling (GBP 4.192.200,-) à cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante Livres Sterling (GBP 51.390.450,-), par la création et l'émission de neuf cent quarante-trois mille neuf cent soixante-cinq (943.965) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50,- Livres Sterling (GBP 50,-) chacune, et une prime d'émission totale y attachée de trente et une Livres Sterling (GBP 31,-).

IV. Les associées ont pris la résolution d'accepter la souscription à toutes les neuf cent quarante-trois mille neuf cent soixante-cinq (943.965) nouvelles parts sociales par TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED. TAYLOR WOODROW PLC, déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription concernant ces parts sociales.

Souscription - Paiement

Toutes les neuf cent quarante-trois mille neuf cent soixante-cinq (943.965) nouvelles parts sociales ont été souscrites par TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, précitée, et leur valeur nominale totale de quarante-sept millions cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 47.198.250,-) et la prime d'émission totale y attachée de trente et une Livres Sterling (GBP 31) ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en une partie de tous les actifs et les passifs de TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED. L'autre partie des actifs et passifs de TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, est transférée aujourd'hui à TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, avec pour siège social le 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.898 (ci-après désignée TWLH).

La part des actifs et passifs apporté à la Société comprend:

- Quatre-vingt-trois mille six cent trente-quatre (83.634) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- Livres Sterling (GBP 50) chacune, de la Société;

- Une créance envers TAYLOR WOODROW PLC, précitée, pour un montant de vingt-sept millions de Livres Sterling (GBP 27.000.000,-) assortie des intérêts courus de cinquante-sept mille trois cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 57.329,-) au 2 septembre 2005;

- Espèces sur compte bancaire pour un montant total de sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 750,-);

- Une créance d'intérêts envers la banque pour un montant de soixante Livres Sterling (GBP 60,-) au 2 septembre 2005;
- Une dette envers TAYLOR INSURANCE BROKERS LIMITED, une société ayant son siège social au 2, Princes Way, Solihull, West Midlands, B91 3ES, pour un montant de sept cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 750.000,-) assortie des intérêts courus de mille cinq cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 1.572,-) au 2 septembre 2005;
- Une dette fiscale due au Royaume-Uni de seize mille sept cent quarante-cinq Livres Sterling (GBP 16.745,-) au 2 septembre 2005;
- Et tous les actifs et passifs supplémentaires détenus par la Société qui pourraient exister à ce jour, mentionnés ou non, connus ou non, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations, connus ou non, qui pourraient y être attachés d'une quelconque manière.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à quarante-sept millions cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt et un Livres Sterling (GBP 47.198.281,-), cette valeur a été acceptée par les administrateurs de TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, par la voie d'un conseil d'administration tenu le 2 septembre 2005 et par les gérants de la Société par la voie d'un conseil de gérance tenu le 2 septembre 2005, et par voie d'une certification de valeur signée par les gérants de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

- La preuve de l'existence de l'apport a été donné au notaire par les documents suivants:
- Un contrat d'apport entre TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, TWLH et la Société;
 - Un bilan comptable récent de TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, certifié «image fidèle» par ses gérants;
 - Une déclaration de la valeur de l'apport signé par TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED;
 - Un déclaration de valeur signée par les gérants de la société;
 - Une copie du contrat de prêt signé entre TAYLOR WOODROW PLC et TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED le 18 août 2005;
 - Une copie du contrat de prêt signé entre TAYLOR INSURANCE BROKERS LIMITED et TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED le 18 août 2005.

Effectivité de l'apport

- TAYLOR WOODROW IP (HOLDINGS) 2005 LIMITED, à travers ses mandataires, déclare que:
- Elle est la seule détentrice des actifs et passifs apportés, et a le pouvoir de disposer d'eux, étant légalement et contractuellement librement transférables, ou ont fait l'objet d'une novation ou la Société accepte de prendre en charge ces passifs pour le compte de la Société apporteuse;
 - L'apport de tels actifs et passifs est effectif aujourd'hui sans qualification, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
 - Toutes les formalités restantes sont en cours dans les pays respectifs des actifs et passifs, dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Requête d'exemption au prorata de la taxe sur l'apport

Considérant qu'il s'agit de l'augmentation de capital d'une société Luxembourgeoise par un apport en nature à une ou plusieurs sociétés résidentes au Luxembourg, consistant en tous les actifs et les passifs d'une société ayant son siège social dans un Etat de l'Union Européenne, la société Luxembourgeoise exprime expressément une requête d'exemption sur le droit d'apport sur la base de l'article 4.1 de la loi Luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

V. Les associées ont pris la résolution de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt et un mille sept cent Livres Sterling (GBP 4.181.700,-) pour le réduire de son montant actuel de cinquante et un million trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante Livres Sterling (GBP 51.390.450,-) à quarante-sept million deux cent huit mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 47.208.750,-) par l'annulation de quatre-vingt-trois mille six cent trente-quatre (83.634) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50,-) chacune, de la société, qui ont été apportées à la Société, dans le but d'éviter que la Société détienne ses propres actions.

VI. Les associées ont pris la résolution de réduire la prime d'émission totale y attachée aux parts sociales annulées pour un montant de seize millions sept cent vingt-six mille sept cent cinquante-neuf Livres Sterling (GBP 16.726.759,-). Les associés reconnaissent que la prime d'émission restante s'élève à trente et une Livres Sterling (GBP 31,-).

VII. Suite à l'augmentation et à la réduction du capital social, l'article 8 des statuts est modifié de la manière suivante:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-sept millions deux cent huit mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 47.208.750,-) représenté par neuf cent quarante-quatre mille cent soixante-quinze (944.175) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Druinaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2005, vol. 432, fol. 99, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086782.3/242/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

DELTABLOCK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.896.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI03722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084438.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

HAMALUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

H. R. Luxemburg B 21.379.

Im Jahre zweitausendundfünf, den siebten September.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxembourg.

Sind erschienen:

1) Frau Isolde genannt Nicky Halbwidl, Witwe von Herrn Armand Delvaux, ohne Stand, geboren am 19. September 1940, in Wien, wohnhaft in Luxembourg.

2) Herr Dr. Ing. Hanns Maier, Industrieller, geboren in Rottenburg a.d. Laaber (Gisselthausen) Deutschland am 13. August 1922, wohnhaft in München, Klenzestrasse 101,

hier vertreten durch Herrn Hans-Peter Maier, Diplom-Ingenieur, geboren in München, am 14. November 1954, wohnhaft in Giswil/Obwalden, Schweiz,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in München, am 5. September 2005.

3) Herr Hans-Peter Maier, vorgeannt.

Welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den unterfertigten Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparenten, vertreten wie vorgeannt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

I) Die Komparenten sind die alleinigen Inhaber aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAMALUX, S.à r.l., R.C. Nummer B 21.379, mit Sitz in Luxembourg, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 15. Februar 1984, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 86 vom 28. März 1984.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine Urkunde unter Privatschrift vom 27. Juni 2002, wovon ein Auszug im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1294 vom 6. September 2002 veröffentlicht wurde.

II) Die Komparentin sub 1) ist, infolge des Ablebens ohne Deszendenten ihres Ehemannes Herr Armand Delvaux, gestorben in Luxembourg, am 6. November 1998, Besitzerin eines (1) Anteils der Gesellschaft geworden.

III) Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf vier Millionen sechshundertzweiundsechzigtausend sechshundertachtundvierzig (4.662.648,-) Euro aufgeteilt in achtzehntausendachthundertein (18.801) Anteile mit einem Nennwert von je zweihundertachtundvierzig (248,-) Euro.

IV) Frau Isolde genannt Nicky Halbwidl, vorgeannt, tritt den Anteil welchen Sie in der Gesellschaft besitzt an Herrn Hans-Peter Maier, vorgeannt, hier vertreten wie vorgeannt, zum Preis von zweihundertfünfzig (250,-) Euro ab, worüber Quittung.

Diese Anteilsübertragung wurde getätigt mit dem Einverständnis aller Gesellschafter und soweit wie nötig durch die Geschäftsführer der Gesellschaft angenommen.

Infolge der vorgeannten Abtretung sind die Anteile nun folgendermassen zugeteilt:

1) Herr Dr. Ing. Hanns Maier, vorgeannt, neuntausend vierhundert Anteile	9.400
2) Herr Hans-Peter Maier, vorgeannt, neuntausend vierhundert und ein Anteile	9.401

Total: achtzehntausendachthundertein Anteile	18.801
--	--------

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Delvaux-Halbwidl, H.-P. Maier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, vol. 150S, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(087049.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 21.379.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1468 du 7 septembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(087050.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

KADESH PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 96.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI03734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084441.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

ECOGEC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R. C. Luxembourg B 86.302.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2005, réf. DSO-BI00091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 septembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(084443.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

IL PALATINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3717 Rumelange, 2, rue du Couvent.

R. C. Luxembourg B 110.874.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Véronique Bour, sans profession, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 9B, route d'Aumetz, agissant en son nom personnel.

2) Monsieur Christophe Gass, pizzaiolo, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 9B, route d'Aumetz, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:
IL PALATINO, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Rumelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en favorisent la réalisation et le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Véronique Bour, le comparant sub 1) cinquante parts	50 parts
2.- Monsieur Christophe Gass, le comparant sub 2) cinquante parts	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille cinq.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3717 Rumelange, 2, rue du Couvent.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Christophe Gass, pizzaiolo, né à Phalsbourg (France) le 1^{er} juin 1972, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 9B, route d'Aumetz, agissant en sa qualité de gérant technique.

2) Madame Véronique Bour, sans profession, née à Florange (France) le 26 juin 1955, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 9B, route d'Aumetz, agissant en sa qualité de gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Bour, C. Gass, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2005, vol. 910, fol. 73, case 9. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2005.

B. Moutrier.

(087643.3/272/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

COPLANING-MONTAGEBAU, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
H. R. Luxemburg B 84.856.

Im Jahre zweitausendfünf, den dreiundzwanzigsten September.
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COPLANING, S.à r.l., mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion und Nummer B 76.367, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer:

Herrn Günter Schmitz, Schreinermeister, wohnhaft in D-64575 Sinspelt, Im Steinborn 34,

2.- Herr Bernard Hiedels, Schreinermeister, wohnhaft in D-54597 Pronsfeld, Hauptstrasse 46A.

Welche KompONENTEN, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzen: Daß sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COPLANING-MONTAGEBAU, GmbH mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale sind und somit das gesamte Kapital vertreten.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. September 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 615 vom 28. November 1996,

abgeändert am 16. November 2001 gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 553 vom 10. April 2002,

welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion und Nummer B 84.856.

Daß die Gesellschaft ein Kapital hat von 12.500,- EUR eingeteilt in 100 Anteile zu je 125,- EUR, welche wie folgt verteilt sind:

- Die Gesellschaft mit beschänkter Haftung COPLANING, S.à r.l., vorbenannt, 51 Anteile
- Herr Bernard Hiedels, vorbenannt, 49 Anteile.

Alsdann erklären die KompONENTEN sich in einer aussergewöhnlichen Generalversammlung zusammenzufinden, zu welcher sie sich als rechtsgültig einberufen erklären und ersuchen den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse welche einstimmig durch die Gesellschafter genommen wurden, zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der vorbenannte Anteilhaber Herr Bernhard Hiedels tritt im Einverständnis aller Anteilhaber, seine 49 Anteile ab wie folgt:

- an die COPLANING, S.à r.l., vorbenannt, vierzehn (14) Anteile,

- an den hier erscheinenden dies annehmenden Herrn Hans Peter Dimmer, Schlossermeister, wohnhaft in D-54689 Olmscheid, Hauptstrasse 37, fünfunddreissig (35) Anteile.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht zum 31. Dezember 2005.

Die Zessionare haben somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihnen abgetretenen Anteile.

Sie treten in alle den vorbenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Die KompONENTEN Bernhard Hiedels und Günther Schmitz, vorbenannt, erklären andurch in ihrer Eigenschaft als technischer und administrativer Geschäftsführer die Anteilsabtretung namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Die Geschäftsführer erklären desweiteren, daß ihnen weder einen Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Preis

Die Anteilsabtretungen finden statt zu dem unter Parteien ausgemachten Preis, d.h. dem Mittelwertpreis der Anteile auf Grund der Bilanzen der Jahre 2003-2005, dieser ist spätestens zahlbar am 15. Februar 2006.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel fünf der Statuten abgeändert wie folgt:

Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) welche wie folgt verteilt sind:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COPLANING, S.à r.l. mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale, fünfundsechzigzig Anteile	65
2.- Herrn Hans Peter Dimmer, Schlossermeister, wohnhaft in D-54689 Olmscheid, Hauptstrasse 37, fünfunddreissig Anteile	35
Total der Anteile	100

Dritter Beschluss

Die Demission von Herrn Bernhard Hiedels, in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer, wird mit Wirkung zum 31. Dezember 2005, angenommen und ihm wird Entlastung erteilt.

Vierter Beschluss

Zu neuen Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer mit Wirkung ab 1. Januar 2006 werden bestimmt:

- Herr Hans Peter Dimmer, Schlossermeister, geboren in Olmscheid (D) am 8. Oktober 1949, wohnhaft in D-54689 Olmscheid, Hauptstrasse 37, und

- Herr Günter Schmitz, Schreinermeister, geboren am 5. Juni 1961 in Neuerburg (D), wohnhaft in D-64575 Sinspelt, Im Steinborn 34.

Die Geschäftsführer haben zusammen die weitgehendste Befugnis mit ihrer Unterschrift die Gesellschaft verbindlich zu vertreten und zu verpflichten, selbstkontrahierend einbegriffen.

Fünfter Beschluss

Die Anteilinhaber beschliessen einstimmig den zweiten Satz von Artikel 12 der Statuten zu streichen.

Abschätzung der Kosten

Die Kosten und Honorare welcher der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde erwachsen werden abgeschätzt auf 850,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der. Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Schmitz, B. Hiedels, H. Dimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, vol. 149S, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 28. September 2005. P. Decker.
(087248.3/206/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

COPLANING-MONTAGEBAU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.

R. C. Luxembourg B 84.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(087249.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

QUILVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.012.

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de QUILVEST EUROPE, une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 36.012, constituée suivant acte notarié en date du 5 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 12 juillet 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 571 du 25 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Hoffmann, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Georges Majerus, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Ries, secrétaire de direction, avec adresse professionnelle au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Les actionnaires présents et représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Elargissement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'élargir l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut, par ailleurs, fournir des services de nature administrative à toute société du GROUPE QUILVEST et à tout véhicule d'investissement promu et/ou géré par une entité du GROUPE QUILVEST ou en relation d'affaires.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Hoffmann, G. Majerus, C. Ries, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2005, vol. 897, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2005.

J.-J. Wagner.

(087592.3/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

QUILVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2005.

J.-J. Wagner.

(087593.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

GACEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.275.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 juillet 2005

L'Assemblée accepte les démissions de Dominique Moinil, Michel Di Benedetto et C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A. de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 1^{er} juillet 2005.

L'Assemblée ratifie les nominations de FMS SERVICES S.A., S.G.A. SERVICES S.A. et Norbert Schmitz aux postes d'administrateurs.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2010.

L'Assemblée accepte la démission de HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg de ses fonctions de Commissaire aux comptes avec effet au 14 juillet 2005.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Eric Herremans demeurant à Luxembourg, nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084500.3/1023/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

I.V. INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 21.709.

Le bilan au 31 décembre 2004, réf. LSO-BI03735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

A. Schmitz

Administrateur

(084444.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

SHIVLING HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.938.

Le bilan au 31 décembre 2004, réf. LSO-BI03738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084447.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

ECOGEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.
R. C. Luxembourg B 86.301.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2005, réf. DSO-BI00090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 septembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(084448.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE GENIE CIVIL BEN SCHOLTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 27.540.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2005, réf. DSO-BI00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 septembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(084452.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

TST CBX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.820.875,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 81.750.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(084453.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

VAN BAVEL DESIGNS PROJECT PLANNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 110.864.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. MAYA INVEST, avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliier (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street, représentée par son administrateur, Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

2. Monsieur Boudewijn van Bavel, conseiller et créateur de projets culturels, demeurant à B-2000 Anvers, Kribbesstraat 11C.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VAN BAVEL DESIGNS PROJECT PLANNER S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de:

- créer, initier, développer et exploiter des formules d'entreprises culturelles et des projets, entre autres, parmi lesquels, entre autres, des plate-formes culturelles, musicales et artistiques de nature locale, régionale, nationale et internationale;

- mettre à profit et attirer les initiatives et/ou les activités de et par des tiers;

- signaler et mettre à profit les développements qui se présentent au niveau local, régional, national et international dans le domaine de la sculpture, du son et de l'image, ainsi que signaler et mettre à profit les possibilités qui résultent de la combinaison entre la sculpture, et les aspects audio-visuels;

- exploiter un bureau d'étude, d'organisation et de conseil en rapport avec tous les objectifs précités;

- réaliser les activités dans le secteur des relations publiques, de la publicité, du marketing et de la vente;

- la formation et la mise à disposition de personnel.

La société peut exercer au Grand-Duché de Luxembourg, comme à l'étranger, toutes les activités commerciales, industrielles et financières qui sont en relation avec l'objet de la société.

La société peut également réaliser son objet directement ou indirectement par des prises de participations dans d'autres entreprises et peut réaliser toute opération se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Elle peut se porter garant pour ces entreprises, associations ou sociétés, ou accorder son aval, des avances ou des crédits ou d'autres garanties.

La société peut exercer les mandats et fonctions dans d'autres entreprises.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant

admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. MAYA INVEST, prénommée, dix actions	10
2. Monsieur Boudewijn van Bavel, prénommé, quatre-vingt-dix actions	90
Total: cent actions	100

Les actions ont été partiellement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-six mille euros (26.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatacion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Boudewijn van Bavel, conseiller et créateur de projets culturels, demeurant à B-2000 Anvers, Kribbesstraat 11 C,

b) MAYA INVEST, avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliier (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street,

c) ALPHA ACCOUNTING, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:
LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Boudewijn van Bavel, prénommé.

4. Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Voet, B. van Bavel, E. Schlessen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 95, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

E. Schlessen.

(087598.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

**BGP INVESTMENT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 109.581.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(084454.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

TARCO OIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 98.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2005.

H. Hellinckx
Notaire

(084460.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

BATIMA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 11, Dosberstrooss.
R. C. Luxembourg B 111.061.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. La société anonyme TRADING GC. S.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 6 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 1946 de l'année 1999, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Anthony Baeckens, employé, demeurant à B-7134 Binche, 149, rue Albert 1^{er};
 2. Madame Marie Dominique Cécile Maes, employée, demeurant à B-1160 Auderghem, Square Georges Golinvaux 5;
 3. Monsieur Anthony Baeckens, employé, demeurant à B-7134 Binche, 149, rue Albert 1^{er};
 4. Monsieur Nicolas Baeckens, employé, demeurant à B-6592 Momignies Imbrechies (MCI);
 5. Madame Céline Hittélet, employée, demeurant à B-1160 Auderghem, Square Georges Golinvaux 5;
- lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BATIMA INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Marnach. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, bâtis ou non bâtis pour son propre compte.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société TRADING GC. S.A., préqualifiée	210 actions
2) Madame Marie Dominique Cécile Maes, préqualifiée.	35 actions
3) Monsieur Anthony Baeckens, préqualifié	35 actions
4) Monsieur Nicolas Baeckens, préqualifié	35 actions
5) Madame Céline Hittelet, préqualifiée	35 actions
Total	350 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Toute cession d'actions à un tiers est soumise à l'accord majoritaire des actionnaires représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La cession entre associés se fera prioritairement aux prorata des actions existantes. Le respect du prorata de la répartition des actions est garanti aux actionnaires en cas d'augmentation de capital.

Toute augmentation de capital doit être décidée à la majorité des trois quarts (3/4) des actionnaires.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Les administrateurs sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé des administrateurs restants et du ou des commissaires réunis, a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs ainsi que la représentation de la société en toute circonstance à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué nommé à ce sujet.

Art. 12. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par l'article 72-2 de la loi coordonnée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social, ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à seize heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les convocations aux assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 17. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2005.

Art. 19. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration est autorisée à verser ses acomptes sur dividendes et se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée fixe l'adresse du siège social à L-9764 Marnach, 11, Dosberstrooss.

2. L'assemblée règle comme suit l'administration de la société:

a. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

b. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Madame Marie Dominique Cécile Maes, préqualifiée;

- Monsieur Nicolas Baeckens, préqualifié;

- Monsieur Anthony Baeckens, préqualifié.

3. Est nommé administrateur-délégué de la société, Monsieur Emile Willy Baeckens, employé privé, demeurant à B-1160 Auderghem, Square Georges Golinvaux 5, avec pouvoir de représenter et engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

4. Est nommé commissaire pour une durée de six ans:

Madame Katrin Hansen, expert-comptable, demeurant à B-4780 St. Vith, Rodter Strasse 38.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Evaluation des frais

Les frais à charge de la société, en raison de sa constitution, sont évalués à mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Baeckens, M.D.C. Maes, N. Baeckens, C. Hittelet, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2005, vol. 616, fol. 65, case 10. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 septembre 2005.

P. Probst.

(090228.3/4917/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9,628,875.-.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.697.

In the year two thousand and five, on the eighth day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated on 30th October 2003 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,245 of 25th November 2003. The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended for the last time on 5th August 2005 not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Antoine Schaus and as scrutineer M^e Céline Larmet, each maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 121,109 class A1, 121,109 class A2, 91,034 class A3, 17,301 class B1, 17,301 class B2 and 17,301 class B3 shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

(A) Approval of the interim accounts of the Company as at 8th August 2005 and acknowledgement of available net reserves and profits of EUR 260,726,323.-;

(B) Approval of the repurchase of all 91,034 outstanding Class A3 Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class A3 Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company, express approval and waiver of any rights by the holders of classes A1, A2, B1, B2, and in particular B3 shares;

(C) Approval of the Available Amount of EUR 260,726,323.-, approval of the Total Cancellation Amount of an amount of EUR 210,688,518.04 (each time as defined in the Articles);

(D) Acceptance of the repurchase of all Class A3 Shares by the Class A3 shareholders and transfer of the Class A3 shares to the Company at the Total Cancellation Amount;

(E) Cancellation of all 91,034 outstanding Class A3 Shares so repurchased;

(F) Consequential reduction of the issued share capital of the Company from EUR 9,628,875.- to EUR 7,353,025.- by a total amount of EUR 2,275,850.- and transfer from the legal reserve of an amount of EUR 164,697.5 to the available reserves to bring the legal reserve to 10% of the issued share capital;

(G) Approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holders of Class A3 Shares in cash and/or in kind in one or more instalments as determined by the board;

(H) Consequential amendment of article 5 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and amendment of the Articles in order to delete all references to «Class A3» (in particular without limitation in articles 11.2 and 22);

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting noted the interim accounts as at 8th August 2005 of the Company submitted to the meeting (the «Interim Accounts») and resolved to approve such Interim Accounts. The meeting acknowledged the available net reserves and profits of EUR 260,726,323.-. The meeting noted that the legal reserve of the Company was currently set at EUR 900,000.- being slightly less than 10% of the current capital. The meeting however also noted that it was proposed to reduce the share capital of the Company and accordingly the legal reserve and hence there is no need to deduct any further amount from the available reserves or profits.

Second resolution

The meeting resolved to approve the repurchase of all 91,034 outstanding Class A3 Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the Articles in order to proceed to the cancellation of all Class A3 Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. Each of the holders of shares in classes A1, A2, B1, B2, and B3 expressly agreed to the sole repurchase and subsequent cancellation of the entire class A3 and waived any rights (if any) they may have in relating thereto.

Third resolution

The meeting in the light of the Interim Accounts and its first resolution resolved to approve the Available Amount of EUR 260,726,323.-. The meeting further resolved to approve the Total Cancellation Amount of an amount of EUR 210,688,518.04 (each time as defined in the Articles).

Fourth resolution

The Class A3 shareholders accepted and agreed, and the meeting acknowledged, to the repurchase of all Class A3 Shares held by them and further agreed to transfer (and hereby transferred) the Class A3 Shares to the Company at the Total Cancellation Amount.

Fifth resolution

The meeting acknowledging the repurchase by and transfer to the Company of all Class A3 Shares outstanding resolved to cancel all 91,034 outstanding Class A3 Shares so repurchased and held by the Company.

Sixth resolution

The meeting resolved to as a consequence reduce the issued share capital of the Company from EUR 9,628,875.- to EUR 7,353,025.- by a total amount of EUR 2,275,850.-. In relation there to the meeting further resolved to transfer an amount of EUR 164,697.5 from the legal reserve to the available reserves to bring the legal reserve to 10% of the issued share capital.

Seventh resolution

The meeting resolved to approve the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holders of Class A3 Shares in cash and/or in kind in one or more instalments as determined by the board.

Eighth resolution

The meeting resolved as a consequence of the above to amend article 5.1 of the Articles to read as set out hereafter and to further amend the Articles in order to delete all references to «Class A3» therein (in particular without limitation in articles 11.2 and 22).

«5.1 The issued share capital of the Company is set at seven million three hundred and fifty-three thousand and twenty-five Euro (EUR 7,353,025.-) divided into one hundred and twenty-one thousand and nine (121,109) Class A1 Shares and one hundred and twenty-one thousand and nine (121,109) Class A2 Shares (Class A1 and Class A2 being each a separate class of Shares but together referred to as «Class A») and seventeen thousand three hundred and one (17,301) Class B1 Shares, seventeen thousand three hundred and one (17,301) Class B2 Shares and seventeen thousand three hundred and one (17,301) Class B3 Shares (Class B1, Class B2 and Class B3 being each a separate class of Shares but together referred to as «Class B»), each Share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée le 30 octobre 2003 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.245 du 25 novembre 2003. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 5 août 2005, non encore publiés au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Antoine Schaus et comme scrutateur M^e Céline Larmet, tous les deux maître en droit et demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les 121.109 parts sociales de Classe A1, les 121.109 parts sociales de Classe A2 et les 91.034 parts sociales de Classe A3, les 17.301 parts sociales de Classe B1, les 17.301 parts sociales de Classe B2 et les 17.301 parts sociales de Classe B3 en émission sont représentées à la présente assemblée générale et les associés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:

(A) Approbation des comptes intérimaires de la Société comme au 8 août 2005 et prise en compte des réserves nettes disponibles de 260.726.323,- EUR;

(B) Approbation du rachat de toutes les 91.034 Parts Sociales de Classe A3 en émission à la Valeur d'Annulation par Part Sociale selon les statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe A3 en émission et ainsi liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, approbation expresse et renonciation à tous leurs droits des détenteurs de parts sociales de Classe A1, A2, B1, B2, et en particulier de parts sociales de Classe B3;

(C) Approbation du Montant Disponible de 260.726.323,- EUR, approbation du Montant Total d'Annulation d'un montant de 210.688.518,04 EUR (chaque fois tel que défini dans les Statuts);

(D) Acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe A3 par les associés de la Classe A3 et transfert des Parts Sociales à la Société au Montant Total d'Annulation,

(E) Annulation de toutes les 91.034 Parts Sociales de Classe A3 émises ainsi rachetées;

(F) Réduction en conséquence du capital social émis de la Société de 9.628.875,- EUR à 7.353.025,- EUR par un montant total de 2.275.850,- EUR et transfert de la réserve légale un montant de 164.697,5 EUR aux réserves disponibles afin de porter la réserve légale à 10% du capital social émis;

(G) Approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale aux (anciens) détenteurs de Parts Sociales de la Classe A3 en numéraire et/ou en nature en une ou plusieurs fois tel que déterminé par le conseil de gérance;

(H) Modification en conséquence de l'article 5 des Statuts afin de pourvoir au nouveau montant du capital social émis de la Société, et modification des Statuts afin de supprimer toute référence à la «Classe A3» (en particulier mais sans limitation dans les articles 11.2 et 22).

Après délibération l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a pris note des comptes intérimaires comme au 8 août 2005 de la Société soumis à l'assemblée (les «Comptes Intérimaires») et a décidé d'approuver ces Comptes Intérimaires. L'assemblée a pris en compte les réserves et profits nets de 260.726.323,- EUR. L'assemblée a pris note que la réserve légale de la Société était actuellement fixée à 900.000,- EUR étant légèrement inférieur à 10% du capital social actuel. L'assemblée a cependant également pris note qu'il est proposé de réduire le capital de la Société et en conséquence la réserve légale et ainsi il n'est pas nécessaire de déduire un montant supplémentaire des réserves ou profits disponibles.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le rachat de toutes les 91.034 Parts Sociales de Classe A3 en émission à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux Statuts afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe A3 émises, et donc à la liquidation de l'entière d'une classe de parts sociales de la Société. Chacun des détenteurs de parts sociales dans les classes A1, A2, B1, B2 et B3 agrée expressément au rachat et l'annulation subséquente de l'entière Classe A3 uniquement et ont renoncé à tous droits (le cas échéant) qu'ils auraient en relation avec cela.

Troisième résolution

L'assemblée au vue des Comptes Intérimaires et de sa première résolution a décidé d'approuver le Montant Disponible de 260.726.323,- EUR. L'assemblée a en plus décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation d'un montant de 210.688.518,04 EUR (à chaque fois tel que défini dans les Statuts).

Quatrième résolution

Les associées de la Classe A3 ont accepté le et ont agréé au, et l'assemblée a pris en compte, rachat de toutes la Parts Sociales de Classe A3 détenues par eux et ont agréé de transférer (et par la présente transfèrent) les Parts Sociales de Classe A3 à la Société pour le Montant Total d'Annulation.

Cinquième résolution

L'assemblée prenant en compte le rachat par et le transfert à la Société de toutes les Parts Sociales de Classe A3 en émission a décidé d'annuler toutes les 91.034 Parts Sociales Classe A3 en émission ainsi rachetées et détenues par la Société.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé en conséquence de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de EUR 9.628.875,- EUR à 7.353.025,- EUR d'un montant total de 2.275.850,- EUR. En relation avec cela l'assemblée a en plus décidé de transférer un montant de 164.697,5 de la réserve légale aux réserves disponibles pour porter la réserve légale à 10% du capital social émis.

Septième résolution

L'assemblée a ensuite décidé d'approuver le paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale aux (anciens) détenteurs de Parts Sociales de Classe A3 en numéraire et/ou en nature en une ou plusieurs fois, tel que déterminé par le conseil de gérance.

Huitième résolution

L'assemblée a décidé consécutivement à ce qui précède de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société comme décrit ci-après et de modifier de modifier les statuts dans le but de supprimer toutes les références à la «Classe A3» (en particulier mais sans limitation dans les articles 11.2 et 22).

«5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à sept million trois cent cinquante-trois mille et vingt-cinq euros (EUR 7.353.025), divisé en cent vingt et un mille cent neuf (121.109) parts sociales de Classe A1 et cent vingt et un mille cent neuf (121.109) parts sociales de Classe A2 (la Classe A1, la Classe A2 étant chacune une classe séparée de parts sociales mais définies ensemble comme la «Classe A») et dix-sept mille trois cent et une (17.301) parts sociales de Classe B1, dix-sept mille trois cent et une (17.301) parts sociales de Classe B2 et dix-sept mille trois cent et une (17.301) parts sociales de Classe B3 (la Classe B1, la Classe B2 et la Classe B3 étant chacune une classe séparée de parts sociales mais définies ensemble comme la «Classe B») ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais, suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, Notaire.

Signé: T. Hoss, A. Schaus, C. Larmet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 149S, fol. 66, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

J. Elvinger.

(087625.3/211/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

MUNZIG UND KUHN BRANDSCHUTZ- UND ISOLIERTECHNIK, S.à r.l.,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 110.870.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den einundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Siegfried Munzig, Isoliermeister, wohnhaft in D-67678 Mehlingen, Dreihübelstrasse 22.

2.- Herr Uwe Kuhn, Isolierer, wohnhaft in D-66280 Sulzbach, Am Seitersgraben 5.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung MUNZIG UND KUHN BRANDSCHUTZ- UND ISOLIERTECHNIK, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bous.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von Brandschutz- und Isolierarbeiten.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Siegfried Munzig, Isoliermeister, wohnhaft in D-67678 Mehlingen, Dreihübelstrasse 22, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Uwe Kuhn, Isolierer, wohnhaft in D-66280 Sulzbach, Am Seitersgraben 5, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. - Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Uwe Kuhn, Isolierer, wohnhaft in D-66280 Sulzbach, Am Seitersgraben 5.

b) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Siegfried Munzig, Isoliermeister, wohnhaft in D-67678 Mehlingen, Dreihübelstrasse 22.

c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Munzig, U. Kuhn, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 septembre 2005, vol. 360, fol. 29, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. Oktober 2005.

H. Beck.

(087631.3/201/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

CONTTI S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.
H. R. Luxemburg B 99.215.

Niederschrift über die außerordentliche Generalversammlung am 18. Januar 2005

Beginn der Sitzung: 15.00 Uhr
Es waren anwesend: der Verwaltungsratsvorsitzende Frank Kretz,
das Verwaltungsratsmitglied Ingo Erb,
(und somit alle Aktionäre der Gesellschaft)
Herr Hagen Keller.

Tagesordnungspunkt(e): 1. Amtsniederlegung des Verwaltungsratsmitglieds Johann Jager,
2. Ernennung des neuen Verwaltungsratsmitglieds.

Der Verwaltungsratsvorsitzende Frank Kretz übernahm den Vorsitz und eröffnete die Generalversammlung um 15.00 Uhr und stellte fest, dass das gesamte Aktienkapital vertreten war.

zu 1.) Herr Johann Jager hat sein Verwaltungsratsmandat am 13. Januar 2005 mit sofortiger Wirkung niedergelegt. Die Niederlegung wurde durch die Generalversammlung angenommen. Herrn Jager wird Entlastung erteilt.

Der Beschluss erfolgte einstimmig.

zu 2.) Mit sofortiger Wirkung wird Herr Hagen Keller, wohnhaft in der Sprengerstr. 34 in D-66773 Schwalbach als Verwaltungsratsmitglied auf drei Jahre bestellt.

Der Beschluss erfolgte einstimmig. Herr Hagen Keller hat das Amt angenommen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende schloss die Generalversammlung um 15.30 Uhr.

Schwebsange, den 18. Januar 2005.

F. Kretz

Verwaltungsratsvorsitzender

Verteiler:

Johann Jager,
Ingo Erb,
Hagen Keller,
Frank Kretz.

Johann Jager,
Ernst-Thiel-Str. 38,
66663 Merzig.
An
CONTTI S.A.,
2, rue de la Moselle,
L-5447 Schwebsange,
Luxemburg.

Sehr geehrter Herr Damen und Herren,
hiermit lege ich mein Amt als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung, im Einvernehmen mit den übrigen Verwaltungsratsmitgliedern, nieder.

Mit freundlichen Grüßen.

Merzig, den 13. Januar 2005.

J. Jager

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03981. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(084470.3/218/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

**A.R. TECH, AGENCES ET REPRESENTATIONS DE PRODUITS TECHNIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.256.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 12 septembre 2005

L'assemblée des actionnaires a décidé à l'unanimité de transférer l'adresse de la société du 70, rue Millewée, L-2155 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084467.3/551/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 70.258.

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2004, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2006:

M. Jean-Claude Finck, président,
M. Michel Birel, vice-président,
M. Gilbert Ernst, administrateur,
M. Jean-Paul Kraus, administrateur,
M. Jacques Mangen, administrateur,
M. Nicolas Rollinger, administrateur,
M. Guy Rosseljong, administrateur,
M. Paul Waringo, administrateur,
M. Armand Weis, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, M. Michel Kieffer, a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, M. Michel Kieffer, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2006.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084557.3/1122/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

FINRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.521.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 13 septembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 6 juin 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Stefano Bonamici, demeurant Via E de Nicola n° 15, I-Fucecchio (Italie); Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

FINRO S.A.

D. Murari / E. Giacometti

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084685.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

OPTICAL VISION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 110.867.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,
agissant en son nom personnel.

2. Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,
agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OPTICAL VISION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de juin à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Patrick Rochas, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix actions.	990
2. Monsieur Maurice Houssa, prénommé, dix actions	10
Total: mille actions.....	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- b. Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- c. Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

MAZARS S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire sont fixés pour une durée de 6 ans renouvelables.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Septième résolution

Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. Rochas, M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2005, vol. 910, fol. 73, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2005.

B. Moutrier.

(087628.3/272/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

LIBRAIRIE DU PARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 60, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 103.656.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Madame Annick Schaack, indépendante, née à Luxembourg le 2 juillet 1980, demeurant à L-3249 Bettembourg, 6, rue de la Libération.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

1.- Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée LIBRAIRIE DU PARC, S.à r.l., avec siège social à L-3260 Bettembourg, 60, route de Mondorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.656, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1323 du 28 décembre 2004, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

2.- Cession de parts:

Madame Annick Schaack, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Madame Natacha Groot, épouse Kone, employée commerciale, née le 27 mai 1981 à Luxembourg, demeurant à L-5950 Itzig, 11A, rue de Bonnevoie, ici présente et ce acceptant, cent (100) parts sociales.

La cession de parts a lieu au prix de cinq mille euros (EUR 5.000,-), montant que la cédante déclare avoir reçu à l'instant même de la cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance lui est donnée.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, la cédante met et subroge la cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

La présente cession de parts sociales est faite du consentement exprès de l'associée unique de la société LIBRAIRIE DU PARC, S.à r.l.

Ensuite, l'associée actuelle à savoir Madame Natacha Groot, prénommée, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à ce qui précède l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites par Madame Natacha Groot, épouse Kone, employée commerciale, née le 27 mai 1981 à Luxembourg, demeurant à L-5950 Itzig, 11A, rue de Bonnevoie.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de révoquer l'actuelle gérante, à savoir Madame Sonja Kops, née à Luxembourg le 26 septembre 1960, demeurant à L-1159 Luxembourg, 1, rue Avalon et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'associée unique nomme pour une durée indéterminée Madame Annick Schaack, employée privée, né à Luxembourg le 2 juillet 1980, demeurant à L-3249 Bettembourg, 6, rue de la Libération, au poste de gérante.

Madame Annick Schaack a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ensuite Madame Annick Schaack, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare accepter ladite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispenser la cédante de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schaak, N. Groot, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 26 septembre 2005, vol. 406, fol. 68, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 septembre 2005.

M. Lecuit.

(087612.3/243/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

LIBRAIRIE DU PARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 60, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 103.656.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 septembre 2005.

M. Lecuit.

(087613.3/243/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

MAESTRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 15, rue de Moutfort.

R. C. Luxembourg B 111.060.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc Antoine Reavis, restaurateur, né à Los Angeles (USA), le 26 mai 1971, demeurant à L-2135 Luxembourg, 150, Fond St. Martin;

2. Monsieur Vincenzo Lauria, restaurateur, né à Salandra (Italie), le 13 mai 1967, demeurant à L-5752 Frisange, 25A, rue de Luxembourg;

3. Monsieur Marziale Cacchione, indépendant, né à Serracapriola (Italie), le 26 février 1950, demeurant à L-4954 Bascharage, 13, Cité Kauligwies.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: MAESTRO, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-Pizzeria avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Contern.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui termineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Marc Antoine Reavis, prénommé, quarante-deux parts sociales	42
2. Monsieur Vincenzo Lauria, prénommé, quarante-deux parts sociales	42
3. Monsieur Marziale Cacchione, prénommé, quarante-deux parts sociales	42
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I. Sont nommés gérants techniques de la société:

- Monsieur Vincenzo Lauria, prénommé, gérant technique de la restauration; et
- Monsieur Marc Antoine Reavis, prénommé, gérant technique du débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

II. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

III. Le siège social de la société se trouve à L-5310 Contern, 15, rue de Moutfort.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.A. Reavis, V. Lauria, M. Cacchione, F. Kesslerer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2005, vol. 910, fol. 84, case 12. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2005.

F. Kesslerer.

(090227.3/219/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.